

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUEN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Effectif du Conseil Municipal	45	SEANCE DU 22 septembre 2022	Télétransmission en Préfecture	29 SEP. 2022
Conseillers en Exercice	45		Transmission en Préfecture	
			Date Réception	29 SEP. 2022

Le vingt-deux septembre 2022, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE.

**PRESENTS :** Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO\*, M. MARCHAND, Mme BARKALLAH, M. CHARLIER DE VRAINVILLE, Mme LANCINE\*, M. CHIOCCA\*, Mme PLANTAVIN, M. PERONA\*, Mme CREPET, M. HUMBERT\*, M. RENARD, Mme KARBOWSKI, Mme EL AKKADI, M. BOURDIN, Mme LE ROUX, Mme GATTO, Mme VANDRA, M. SIMON-CHAUTEMPS (sauf des questions 12 à 16), Mme BONNOT, Mme CAIETTA, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, M. ROUX (sauf des questions 46 à 48), Mme BRENDLE, M. SGARRA, M. DOSSIER, M. ICARD, Mme SABATIER\*, M. BONNEMAIN, Mme FERNANDES, M. POUSSIN, M. SERT.

**REPRESENTES :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme LEROY à M. HUMBERT, Mme LAUVARD à M. CHIOCCA, M. PIPITONE à M. PERONA, M. BARBIER à M. LONGO, Mme MEUNIER à Mme LANCINE, Mme SOLER à Mme SABATIER

**ABSENT EXCUSE :** M. CAMPOFRANCO

**ABSENTE :** Mme FRADJ

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme BRENDLE

**DELIBERATION N° 661**

**PROMENADE DES BAINS - AVIS SUR LE BILAN DE LA CONCERTATION**

ACTE
NOTIFIELE
PUBLIE DU <u>29 SEP. 2022</u> AU <u>30 NOV. 2022</u>

Monsieur Charles MARCHAND, Adjoint au Maire, expose :

Par délibération n° 606 du 22 juin 2022, la présente assemblée avait pris acte du projet de requalification du front de mer entre Port-Fréjus et le port de Santa Lucia et avait donné son accord sur les modalités de la concertation.

Par délibération n°113 du 24 juin 2022, le Conseil Communautaire de Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) lançait la procédure de concertation.

Cette concertation s'est déroulée cet été autour d'un espace d'information installé sur le front de mer entre Fréjus et St-Raphaël où le public a pu se renseigner sur le projet, poser des questions ou faire part d'observations écrites sur un registre mis à disposition.

Des panneaux comportant les documents explicatifs et un registre papier destiné aux observations de toute personne intéressée ont été mis à la disposition du public dans les locaux de ECAA ainsi que dans les Mairies de Fréjus et St-Raphaël.

Le dossier était également proposé à la participation du public par voie électronique et QR code et consultable sur le site internet de l'agglomération et des communes de Fréjus et Saint-Raphaël.

Il est rappelé par ailleurs qu'un fascicule de présentation globale du projet a été adressé par voie postale à toute la population et qu'une vidéo a été mise en ligne sur les réseaux sociaux.

Enfin un registre dématérialisé disponible sur les mêmes sites internet a permis de recueillir les observations et propositions du public intéressé.

Le bilan de cette concertation réalisé par un bureau d'études indépendant missionné par l'agglomération, sera présenté puis validé par l'assemblée communautaire dans sa séance du 23 septembre 2022.

Il ressort de ce bilan de concertation, joint en annexe, les éléments principaux suivants :

La concertation a suscité un grand intérêt de la part de la population puisque plus de 2 700 personnes ont visité le kiosque dédié au projet et les points d'accueil et 530 avis ont été déposés sur les différents registres ainsi qu'une pétition regroupant 95 signataires.

Il fait ressortir un écho favorable de la population à la réalisation du projet (87%) et met en avant les thématiques suivantes, que Estérel Côte d'Azur Agglomération s'engage à étudier plus particulièrement :

- Les espèces végétales à implanter.
- La mobilité et le stationnement.
- Les nuisances sur le cadre de vie des habitants.
- L'intégration des marchés existants au projet proposé et l'aménagement de la place de la République.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

DE DONNER un avis favorable sur le bilan de la concertation qui devra être présenté et validé par Estérel Côte d'Azur Agglomération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 16 septembre 2022 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la MAJORITE des membres présents et représentés par 39 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. BONNEMAIN, M. ICARD, M. SERT, M. POUSSIN) ;

DONNE un avis favorable sur le bilan de la concertation qui devra être présenté et validé par Estérel Côte d'Azur Agglomération.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 22 septembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

Signé électroniquement par : Sonia LAUVARD  
Date de signature : 29/09/2022  
Qualité : Pour le Maire, l'Adjointe déléguée





## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>Rappel du contexte de l'opération</b>	<b>3</b>
1.1	<i>Un axe stratégique pour le développement de Fréjus et Saint-Raphaël</i>	3
1.2	<i>Enjeux</i>	3
1.3	<i>Caractéristiques et chiffres clés</i>	3
1.4	<i>Le calendrier</i>	4
1.5	<i>Les objectifs de l'opération</i>	4
1.6	<i>Le projet</i>	4
<b>2</b>	<b>Le cadre réglementaire</b>	<b>5</b>
	<i>Les modalités de concertation</i>	5
<b>3</b>	<b>L'exposition</b>	<b>6</b>
3.1	<i>Déroulement de l'exposition et participation du public</i>	6
3.2	<i>Synthèse des commentaires exprimés</i>	7
3.2.1	<i>Analyse quantitative globale</i>	7
3.2.2	<i>Analyse détaillée par thématique</i>	7
3.2.3	<i>Interrogations générales</i>	Erreur ! Signet non défini.
<b>4</b>	<b>Conclusion</b>	<b>8</b>
	<b>Annexes</b>	<b>9</b>
	<i>Annexe 1 : supports de concertation</i>	9

## 1 RAPPEL DU CONTEXTE DE L'OPERATION

### 1.1 Un axe stratégique pour le développement de Fréjus et Saint-Raphaël

Estérel Côte d'Azur Agglomération et les communes de Saint-Raphaël et Fréjus souhaitent requalifier la façade maritime urbaine de Fréjus/Saint-Raphaël grâce à une réflexion globale. Les grandes orientations de cette opération d'aménagement sont principalement : nouvelle identité, circulation apaisée, voie dédiée à la mobilité douce, végétalisation, confort urbain, sécurité et attractivité.

Le front de mer a ainsi été divisé en 3 pour ce projet :

- Fréjus-plage : comprend notamment l'entrée du Pont d'Arcole au giratoire Rhin / Danube, la rue Roland-Garros, la place de la République jusqu'au port de Fréjus,
- Saint-Raphaël : centre-ville / Plage du Veillat,
- De Beurivage à Santa Lucia : inclut la promenade Beurivage jusqu'au port Santa Lucia.

La façade maritime de Fréjus-plage et de Saint-Raphaël sont des espaces stratégiques. Cette opération d'aménagement permettrait ainsi d'accompagner le développement des secteurs concernés.

### 1.2 Enjeux

Les secteurs définis ont pour enjeux :

- La réalisation d'une opération d'envergure depuis Port Fréjus jusqu'au port de Santa Lucia,
- La création d'une nouvelle identité forte pour la façade littorale,
- La mise en valeur de la végétalisation en utilisant 1.000 arbres de 50 essences différentes,
- La valorisation du patrimoine existant (architectural, culturel et paysager).

### 1.3 Caractéristiques et chiffres clés

- « Le projet aux 1 000 arbres », et aux 50 espèces,
- Une proximité immédiate avec la mer Méditerranée et ses activités balnéaires,
- Un projet d'environ 4 km de linéaire au sein des zones névralgiques de la façade littorale des communes de Saint-Raphaël et Fréjus,
- Un secteur ayant une haute attractivité touristique,
- Un espace imprégné d'histoire,
- Un secteur à vocation commerciale, de restauration et d'hôtellerie majoritairement,
- Des séquences paysagères marquées et contrastées,
- L'implantation d'œuvres remarquables.

## 1.4 Le calendrier

La mise en service de la voie suite à l'élargissement se déroulera en trois phases successives :

- Etudes de conception : 2022 ;
- Concertation publique : Juillet/août 2022 ;
- Permis d'aménager : 2022/2023 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (du Casino de jeux jusqu'à la contre-allée du Général de Gaulle) - Démarrage des travaux : Octobre 2023 ;
- Secteur Fréjus-Plage (Parking de la Place de la République) - Démarrage des travaux : Octobre 2023 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (Boulevard Félix Martin) - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Centre de Saint-Raphaël (de l'esplanade Delayen à l'épi Diana) - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Beurivage/Santa-Lucia - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Secteur Fréjus-Plage - Démarrage des travaux : Octobre 2024 ;
- Livraison du projet complet : 2025.

## 1.5 Les objectifs de l'opération

En fonction des différents enjeux identifiés et des caractéristiques du site, les objectifs du projet sont les suivants :

- Améliorer le confort urbain des usagers de l'espace public et renforcer l'attractivité du territoire de l'agglomération,
- Apaiser la circulation et rationaliser les zones de stationnement de surface,
- Développer un « axe de mobilité douce » en site propre intégrant cycles et future navette publique électrique au sein d'une piétonnisation raisonnée et équilibrée en front de mer,
- Végétaliser très fortement les espaces publics du front de mer pour lutter contre le phénomène climatique des îlots de chaleur, améliorer la biodiversité et les corridors écologiques des communes.

## 1.6 Le projet

- **Opus 1 :**
  - Requalification et aménagement de l'épi Diana en promenade belvédère,
  - Aménagement d'un parc linéaire littoral en balcon sur la Méditerranée,
  - Requalification de l'accès à la plage (platelage en bois),
  - Création d'une voie dédiée à la mobilité douce,
  - Requalification du secteur du casino,
  - Aménagement de parcs et points d'attraction ludiques, sportifs, commémoratifs, et de détente,
  - Végétalisation du bord de mer, porteuse d'une nouvelle identité et d'une forte attractivité botanique et culturelle,
  - Installation d'un mobilier urbain adapté à l'ambiance paysagère du site.

- **Opus 2 :**
  - Requalification des espaces publics (Place de la République, secteur portuaire de Beurivage, abords du Palais des Congrès) et des terrasses des commerces,
  - Construction d'un parking souterrain sous la Place de la République (en remplacement du stationnement de surface),  
Réduction de la voirie,
  - Création d'une promenade large et confortable,
  - Création d'équipements ludo-éducatifs et d'une aire de fitness extérieure,
  - Végétalisation du bord de mer, avec une palette végétale adaptée au climat méditerranéen,
  - Création d'une voie dédiée à la mobilité douce (cycles et navettes électriques en site propre) de 5 m de large minimum,
  - Requalification du parvis du Monument aux morts.

## 2 LE CADRE REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, Esterel Côte d'Azur Agglomération a lancé une procédure de concertation publique. L'objectif de cette procédure est d'associer l'ensemble de la population et des acteurs de l'aménagement du territoire à l'élaboration du projet, en leur présentant les enjeux et les grandes orientations pour la mise en œuvre de la Promenade des Bains.

### Les modalités de concertation

La concertation publique s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 dans le respect des modalités définies et approuvées par délibération :

- du Conseil communautaire en Séance du 24 juin 2022
- « Les modalités proposées pour cette concertation sont les suivantes :
- des panneaux comportant les documents explicatifs et un registre papier destiné aux observations de toute personne intéressée seront mis à la disposition du public dans un lieu et sur une durée précisée dans l'arrêté d'ouverture de la concertation,
  - le dossier sera également proposé à la participation du public par voie électronique et QR code et sera consultable sur le site internet de l'agglomération et des communes de Fréjus et Saint-Raphaël pendant toute la durée de la concertation,
  - un fascicule de présentation globale du projet sera adressé par courrier à toute la population et une vidéo sera mise en ligne sur les réseaux sociaux,
  - un registre dématérialisé sera disponible sur les mêmes sites internet afin de recueillir les observations et propositions du public à l'adresse suivante : [concertation@esterelcotedazur-agqlo.fr](mailto:concertation@esterelcotedazur-agqlo.fr),
  - un espace d'information sera mis en place sur le front de mer afin d'accueillir le public, de noter ses observations et de répondre à toutes les interrogations sur le projet. »
- Après accord du Conseil municipal de Saint-Raphaël par délibération n°19 du 12 mai 2022 et du Conseil municipal de Fréjus par délibération du 22 juin 2022.

## 3 L'EXPOSITION

### 3.1 Déroulement de l'exposition et participation du public

Des panneaux de présentation ont été exposés du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022 dans les lieux suivants :

- au siège d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (624 chemin aurélien à Saint-Raphaël), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ;
- dans les locaux de la mairie de Saint-Raphaël (26 place Sadi Carnot), du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 sauf le vendredi 16h30 ;
- dans les locaux de la mairie de Fréjus (Place Formigé), du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00 ;
- au kiosque du bord de mer installé spécifiquement pour le projet (sur le pont d'Arcole), du lundi au vendredi de 10h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, ainsi qu'un samedi du mois de juillet et un samedi du mois d'août dont la date sera annoncée par voie de presse.

Quatre registres de concertation papier a été mis à disposition dans ces mêmes lieux afin de permettre au public d'y consigner ses remarques pendant toute la période de concertation.

Une adresse mail ([consultation@esterelcotedazur-agglo.fr](mailto:consultation@esterelcotedazur-agglo.fr)) a également été ouverte pour déposer son avis de manière dématérialisée (registre électronique).

Le public a été très intéressé par cette concertation et sa participation a été de grande ampleur.

Plus de 2 700 personnes ont visité le kiosque dédié au projet et les différents points d'accueil.

530 avis écrits ont été déposés pendant la période de concertation (dont 72 par email, 8 par courrier et 450 sur le registre papier mis à disposition). Ces avis résultent en grande majorité de personnes individuelles.

Quelques groupement et associations ont été recensés :

- Copropriétaires du "Bel Azur " et du "Villa Palazzino",
- Brasserie l'émeraude,
- Association "Communauté Environnementale Est Var",
- Comité de défense des intérêts généraux de Fréjus-Plage,
- Association Alternatiba.

3 avis ont été transmis hors délais par mail en date du 27/06, 28/06 et 30/06, dont deux étaient favorables et un hors sujet.

## 3.2 Synthèse des commentaires exprimés

### 3.2.1 Analyse quantitative globale

Sur les 530 avis écrits, 22 sont hors-sujet. On comptabilise ainsi 508 avis exprimés et pris en compte dans les pourcentages ci-après.

Sur les 508 avis exprimés, **441 (soit 87%) sont favorables** au projet de Promenade des Bains et actent la nécessité d'embellir et de renforcer l'attractivité du bord de mer et d'améliorer le cadre de vie.

**67 avis (soit 13%) sont défavorables** au projet.

### 3.2.2 Analyse qualitative

Certains des avis émis portent des interrogations et des propositions sur le projet.

Les questions et observations suivantes sont revenues à plusieurs reprises durant la concertation :

- **Place de la République** : quel sera l'emplacement des aménagements existants tels que le terrain de boules, les marchés et les associations ?
- Où seront déplacés les marchés ? Les marchés seront-ils conservés ?
- **Plage du Veillat** : comment se fera l'accès à cette plage ? La casquette existante sera-t-elle conservée ? Quelle sera la superficie accessible ?
- **Choix de plantation** : est-il possible de prioriser les espèces végétales locales, de choisir des espèces dont le feuillage est développé afin d'accentuer l'ombre ?
- **Equipements et aménagements prévus et manquants** (propositions de mobilier urbain),
- **Sécurité des usagers** : fréquentation, vitesse (dispositif de ralentissement, séparer les voies de circulation notamment pour les vélos, trottinettes, piétons, vidéo surveillance...), interface modes doux / véhicules à moteurs,
- **Stationnement** (problématique de l'entrée/sortie du parking place de la République : une entrée/sortie rue de la République entraînerait une augmentation de la circulation). Certains commentaires s'expriment en faveur d'une hausse du stationnement notamment gratuit craignant que le futur Parking souterrain place de la République ne suffise pas,
- **Circulation** : quels seront les impacts du projet sur la circulation, quid des reports de trafic sur les axes parallèles ?
- **Nuisances** (notamment sonores) : le projet créera t'il des nuisances, quelles mesures seront mises en œuvre pour les diminuer ?
- **Risques** notamment de tempêtes et de submersion dans le parking place de la République. Par ailleurs, comment le miroir d'eau sera géré durant les pénuries d'eau (sécheresse et chaleur) en période estivale ? Quelle est la consommation d'eau qu'engendrerait la mise en place d'un miroir d'eau ?
- **Coût global du projet** : les impôts vont-ils augmenter ?

## 4 CONCLUSION

La concertation a été marquée par une importante participation de la population. Elle a mobilisé plus de 2 700 visiteurs sur les points d'accueils et 530 participants au total, dans le cadre de l'exposition et des avis écrits.

Le projet de mise en œuvre de la Promenade des Bains a eu des retours essentiellement favorables auprès de la population (87% des avis exprimés sur les registres papier et électronique).

De manière générale, les interrogations de la population se sont focalisées sur la place de la République, son réaménagement et la conception d'un parking souterrain. Les habitants se sont alors interrogés sur la pérennité des activités existantes sur la place.

Les commentaires mettent en lumière la place importante des marchés dans la vie quotidienne des habitants, des commerçants et des touristes. Ce sont des vecteurs d'attractivité, qu'il est important de conserver selon les riverains.

Une partie de la population (10% des avis exprimés) n'est pas favorable à la mise en place d'un parking souterrain au niveau de la place de la République du fait de son emplacement en bord de mer et du risque de submersion marine. La construction d'un parking souterrain ne serait pas un aménagement résilient, selon les riverains, compte tenu des risques présents. Plusieurs habitants proposent ainsi, la construction de parkings silo en dehors du front de mer et reliés à la façade maritime par la navette exposée dans le projet.

Des habitants se sont également exprimés et interrogés concernant le parti pris végétal. 77 commentaires demandent que soient privilégiés des espèces méditerranéennes, génératrices d'ombre et adaptées au climat local, plutôt que des espèces exotiques.

Dans le cadre de la conception du projet et afin de répondre aux souhaits et interrogations de la population au cours de la concertation ; Estérel Côte d'Azur Agglomération et les communes de Fréjus et de Saint-Raphaël s'engagent à poursuivre les échanges avec la population sur le projet notamment à l'occasion d'une grande réunion publique générale et de plusieurs réunions thématiques.

Des études acoustiques, de qualité de l'air, de circulation et paysagères sont ainsi actuellement en cours.

L'agglomération et les communes ont pour objectif un projet environnemental ambitieux à la fois dans sa conception et sa mise en œuvre.

Il permettra de valoriser le littoral de Fréjus et de Saint-Raphaël et de renforcer l'attractivité et le rayonnement touristique de l'agglomération et des communes, dans le prolongement des orientations des PADD des PLU et du SCoT.

## ANNEXES

### Annexe 1 : supports de concertation

Voir pages suivantes.

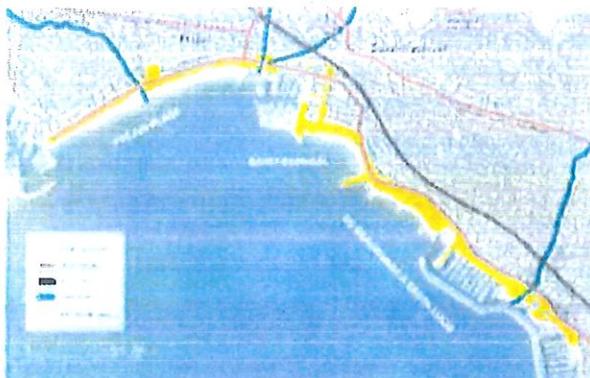
Estérel,  
côte d'azur

*un destin au caractère.*

## LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

### LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



### CONSTRUIRE ENSEMBLE UN PROJET D'ENVERGURE

#### FRÉJUS-PLAGE

Cet espace comprend notamment l'entrée du Port d'Arcade au giratoire finin / Danube, la rue Roland-Garros, la place de la République jusqu'au port de Fréjus.

#### SAINTRAPHAËL

Cet espace correspond au centre-ville de Saint-Raphaël au Sud de la voie ferrée.

#### DE BEAUVIAGE À SANTA LUCIA

Ce secteur inclut la promenade Beauvage jusqu'au port Santa Lucia.

Cette opération d'aménagement et ses grandes orientations ont été conçues par une réflexion globale pour la requalification de la façade maritime urbaine de Fréjus/Saint-Raphaël: nouvelle dent de contemporaine, circulation apaisée, voie dédiée à la mobilité douce, végétalisation, confort urbain, sécurité et attractivité.

### LE CADRE URBAIN

« Le projet aux 1000 arbres », et aux 50 espèces.

Une proximité immédiate avec la mer Méditerranée et ses activités balnéaires,

Un projet d'envergure à l'un de l'autre au sein des zones névralgiques de la façade littorale des communes de Saint-Raphaël et Fréjus.

Un secteur ayant une haute attractivité touristique,

Un espace imprégné d'hôtels (musées, ateliers, artistes, bâtiments anciens...)

Un secteur à vocation commerciale, de restauration et d'hôtellerie majoritairement,

Des séquences paysagères marquées et contrastées,

Un patrimoine d'œuvres remarquables.



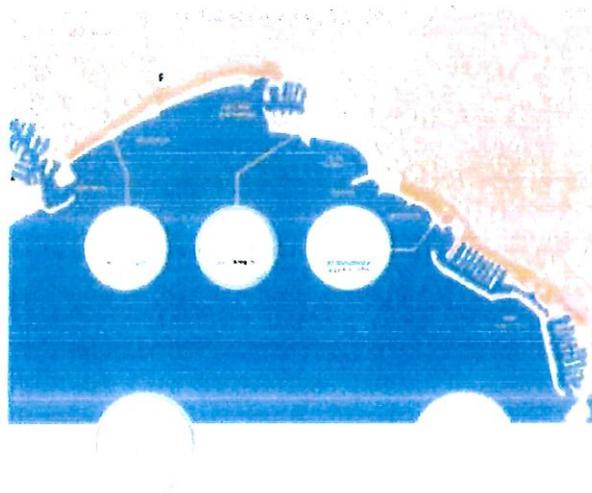
Estérel  
cote d'azur

*un destin en commun.*

## LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

### LES DIFFÉRENTS OPUS



#### LE SECTEUR CENTRAL DU PROJET, À SAINT-RAPHAËL, PERMETTRA LA REQUALIFICATION DE LA FAÇADE LITTORALE AU TRAVERS DE :

- La requalification et l'aménagement de l'épi Diana en promenade balnéaire
- L'aménagement d'un parc linéaire littoral en balcon sur la Méditerranée,
- La requalification de l'accès à la plage (piédestal en bois).
- La création d'une voie dédiée à la mobilité douce.
- La requalification du secteur du casino.
- L'aménagement de parcs et points d'attraction ludiques sportifs, récréatifs et de détente
- La végétalisation du bord de mer, porteuse d'une nouvelle identité et d'une forte attractivité botanique et culturelle.
- L'installation d'un mobilier urbain adapté à l'ambiance paysagère du site

#### LES SECTEURS DE FRÉJUS- PLAGE ET DE L'EST DE SAINT- RAPHAËL BÉNÉFICIERONT D'UN EMBELLISSEMENT GRÂCE À :

- La requalification des espaces publics (Place de la République, secteur portuaire de Beauvage, abords du Palais des Congrès) et des terrasses des commerces.
- La construction d'un parking souterrain d'environ 300 places sous la Place de la République (en remplacement du stationnement de surface).
- La réduction de la voirie.
- La création d'une promenade large et confortable.
- La création d'équipements ludico-éducatifs et d'une aire de fitness extérieure.
- La végétalisation du bord de mer, avec une palette végétale adaptée au climat méditerranéen.
- La création d'une voie dédiée à la mobilité douce (cycles et navettes électriques en site propre) de 5 m de large minimum.
- La requalification au parvis du Monument aux morts



# LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

## ENJEUX ET CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

### ENJEUX

LE PROFIT DE MER DE FRÉJUS-PLAGE ET DE SAINT RAPHAËL SONT DES ESPACES STRATÉGIQUES. TOUT LEJEU DE CETTE OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT EST AINSI D'ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DANS LES SECTEURS CONCERNÉS PAR :

La réalisation d'une opération d'emergence depuis Port Fréjus jusqu'au port de Santa Lucia

La création d'une nouvelle unité contemporaine forte pour la façade littorale

La mise en valeur de la végétation en utilisant 50 espèces arborées différentes. La valorisation du patrimoine existant (architecture, culturel et paysager)

### OBJECTIFS

LE PROJET A AINSI POUR OBJECTIFS DE :

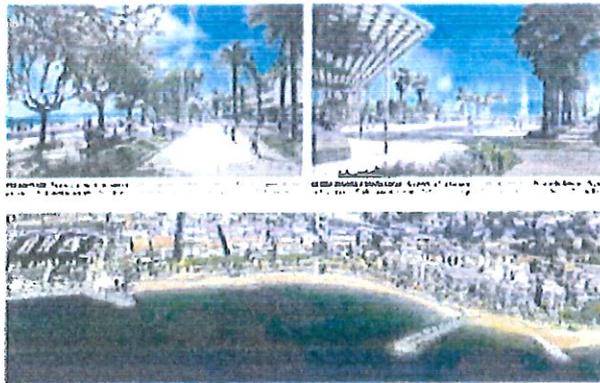
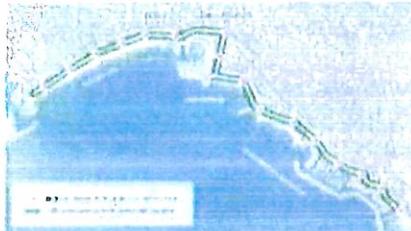
Améliorer le confort urbain des usagers de l'espace public et renforcer l'attractivité touristique et économique du territoire de l'agglomération.

Apaiser la circulation et rationaliser les zones de stationnement de surface.

Devenir un « axe de mobilité douce » en site propre intégrant cycles et future navette publique électrique au sein d'une piétonisation raisonnée et équilibrée en front de mer.

Végétaliser très fortement les espaces publics du front de mer pour lutter contre le phénomène climatique des îlots de chaleur urbains, améliorer la biodiversité et les conditions écologiques des ressources.

### AMÉNAGEMENTS RÉPONDANT AUX OBJECTIFS DU PROJET



Estérel  
cote d'azur

*Un destin en commun.*

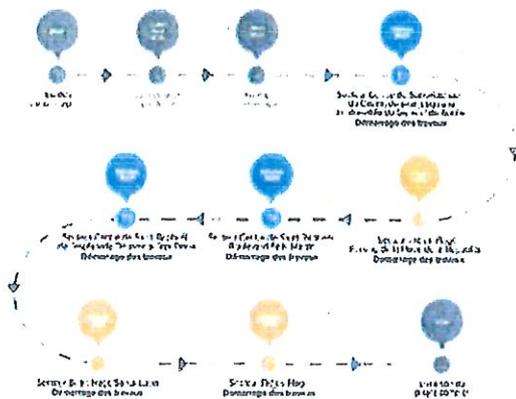
# LA PROMENADE DES BAINS

UN PROJET REMARQUABLE POUR NOTRE BORD DE MER

## LES PROCÉDURES NÉCESSAIRES AU PROJET



## LA TEMPORALITÉ DU PROJET



Participez

FRÉJUS

FRÉJUS

FRÉJUS



